

# Orange visé par une plainte pour des parafoudres radioactifs

La CGT et l'association Henri-Pézerat dénoncent la dangerosité d'un dispositif destiné à protéger les lignes téléphoniques en cas de surtension.

Par [Manuel Armand](#) Publié hier à 11h54, mis à jour hier à 14h01

Article réservé aux abonnés



Sous une ligne à très haute tension, près de Saint-George-d'Elle, dans la Manche, en 2009.  
MYCHELE DANIAU / AFP

A peine sorti d'un vaste [procès sur la vague de suicides](#) qui l'a touché, Orange va peut-être devoir affronter une nouvelle épreuve judiciaire. Cette fois à propos des parafoudres radioactifs installés sur le réseau téléphonique, qui sont suspectés d'avoir provoqué des cancers chez les agents qui les ont manipulés.

Une plainte pour mise en danger d'autrui a été déposée mardi 16 juillet par des syndicats et des militants de la CGT, ainsi que par l'association Henri-Pézerat auprès du procureur de la République de Clermont-Ferrand. « *Nous voulons faire reconnaître le préjudice et faire en sorte que la mise en danger des agents cesse* », explique au *Monde* M<sup>e</sup> François Lafforgue, l'avocat des plaignants.

La direction de l'entreprise n'a pas commenté la plainte. Elle précise en revanche qu'« *Orange procède actuellement à la dépose des parafoudres contenant des radioéléments et à leur enlèvement dans des conditions de sécurité optimales* ». « *Les risques liés à ces matériels et aux opérations d'enlèvement ont fait l'objet de plusieurs études, qui démontrent l'absence de risque pour les salariés* », ajoute l'opérateur.

## **Radium 226 ou tritium**

Le dépôt de plainte marque une étape importante dans la lente et difficile mise au jour par des militants de la CGT de la dangerosité d'un dispositif destiné à protéger les lignes téléphoniques en cas de surtension, notamment en cas de foudre. Les parafoudres installés dans les années 1960 et 1970 contenaient des radioéléments, comme le radium 226 ou le tritium, censés améliorer leur efficacité. Jusqu'à leur interdiction en 1978, plusieurs millions de ces petits appareils ont été installés sur le réseau.

Ensuite, « *rien n'a été prévu pour récupérer et éliminer correctement ces radioéléments, affirme la CGT, rien n'a été prévu pour alerter les agents sur les risques encourus lors de leur manipulation ou stockage. Aucune consigne n'a été donnée pour éviter que ces appareils finissent dans une poubelle* ».

Un rapport commandé par France Télécom en 2002 faisait état de 700 000 à 1 million de parafoudres radioactifs encore présents sur le réseau. Un chiffre sous-évalué selon la CGT. « *Nous avons commencé à nous poser des questions en 2006 quand les premiers cas de cancer sont apparus sur le site de Riom-ès-Montagnes, dans le Cantal* », raconte Franck Refouvelet, militant syndical et ancien secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'unité d'intervention de France Télécom dans ce département.

### **« Risques méconnus »**

En 2009, la situation était devenue alarmante. Selon le CHSCT, « *sur les six derniers agents de France Télécom ayant travaillé sur le site, cinq ont développé un cancer et trois en sont décédés* ». Par ailleurs, « *sur les sept agents sédentaires de La Poste hébergés par France Télécom, quatre agents ont développé de graves affections, dont trois des cancers* », avec un décès parmi ces derniers.

En 2010, les soupçons se sont faits plus précis. Mandaté par le CHSCT, le cabinet d'expertise Secafi avait constaté que « *les risques pour la santé liés à la manipulation de ces parafoudres sont en grande partie méconnus et probablement sous-estimés par la direction de France Télécom* ». Des situations similaires ont été découvertes dans l'Hérault, sur des sites France Télécom à Béziers et Bédarieux.

Par ailleurs, la justice administrative a reconnu, au moins par deux fois, en 2016 et en 2018, que des cancers du sein et de la thyroïde avaient été causés par la manipulation de parafoudres radioactifs. Reste une inconnue de taille : combien d'agents ont été contaminés au cours des dernières décennies, faute de moyens de protection ? Franck Refouvelet se désole : « *On ne commence à faire avancer les choses que quand on compte les morts.* »

[Manuel Armand \(Clermont-Ferrand, correspondant\)](#)